

DECRET N° 2005-180 DU 14 AVRIL 2005

Portant nomination de certains Directeurs
au Ministère de la Communication et de la
Promotion des Technologies Nouvelles.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2001- 444 du 05 novembre 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles ;
- Sur** proposition du Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 avril 2005 ;

DECRETE :

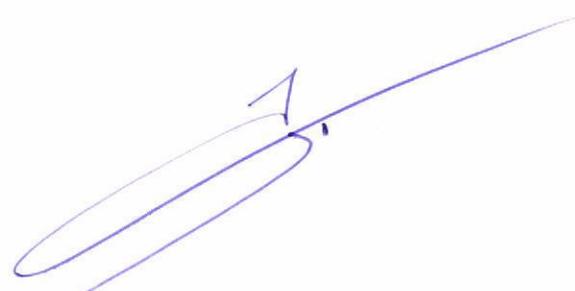
Article 1^{er} : Sont nommées Directeurs des services ci-après du Ministère de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles, les personnes dont les suivent :

- Directrice de l'Administration : Madame Chérifatou KEGNIDE ALLOUGBIN
- Directeur de la Promotion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : Monsieur Chakirou TOUKOUROU
- Directeur de la Presse Audiovisuelle : Monsieur Bonaventure ASSOGBA

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

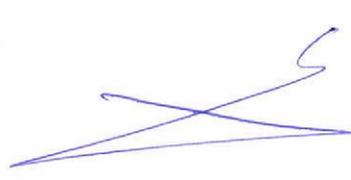
Fait à Cotonou, le 14 avril 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,



Cosme SEHLIN.-

Le Ministre de la Communication
et de la Promotion des Technologies
Nouvelles,



Fédéric DOHOU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCPTN 4 MFE 4
AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-3 UAC-UNIPAR-ENAM 3
FADESP-FDSP 2 INTERESSES 03 JO 1.-